



## Virement frauduleux et manipulation.

Par **John97200**, le **11/01/2019** à **13:02**

Bonjour,

Je me permets de venir vers vous car je suis dans une situation complexe.

En 2015, je découvre le darkweb et navigue sur quelques forums français. Je m'arrête sur un où il y a pas mal de tuto sur la domotique mais aussi sur d'autres sujets moins sérieux et légal.

Bref, je sais que j'aurais pas du aller sur cette partie sombre du net.

Quoi qu'il en soit, je tombe sur une partie entraide, où chacun peut demander une certaine aide selon ses besoins.

Bien-sûr j'ai tendu la main.

Un mineure (ou pas d'ailleurs) m'explique qu'il utilise les moments prépayés pour jouer sur les sites de paris et qu'il a un bon pécule à récupérer, mais étant mineur il n'a pas de compte bancaire. Il me propose donc de recevoir l'argent et de lui virer une partie part Western union et en contrepartie garder un pourcentage.

Bien que les jeux d'argent soient illégal pour les mineurs, il arrive à me mettre en confiance et je lui donne mon RIB.

Quelques jours plus tard je reçois un virement de 5700€ sur mon compte venant soit disant, selon ses dires, d'un site de paris. Étant un peu con et attiré par l'argent facile je réfléchis pas plus que ça.

Ayant un décalage horaire avec la métropole à ce moment là, il met possible d'effectuer le

retrait et le paiement que le lendemain. (DOM-TOM).

Le lendemain je prends ma voiture et veux faire le pleins avant de faire ce qui m'a été demandé. Sauf que là surprise ma carte ne passe pas. J'imagine un bug du système de paiement et consulte mes comptes. Je suis bien en positif sur mes deux comptes. Je décide d'appeler ma banquière, qui est hélas en réunion.

Celle dernière me rappelle quelques heures après, et m'explique que le virement reçus, vient d'un compte bancaire piraté d'un particulier.

Je vous laisse imaginer la surprise... Après quelques discussions avec elle et en signe de bonne foi, je m'arrange pour faire parvenir la totalité de cette somme à la banque qui remboursera la personne.

Pour moi cette histoire était close et tant mieux.

Sauf qu'en novembre 2018 je reçois une convocation au commissariat central, à la section financière chez mon employeur, mes parents et moi même.

J'appelle donc la personne qui m'a convoqué, afin d'avoir plus d'information sur cette convocation, chose qu'elle refuse car elle ne peut vérifier mon identité par téléphone (jusque là c'est normal). Mais me propose de venir 3 jours après au lieu de la date indiquée (7 janvier 2019) car elle a un créneau.

Afin de tirer cela au clair au plus vite j'accepte.

Une fois devant elle, j'expose la chose comme indiqué plus haut, mais cette personne ne me croit pas et est persuadé de la culpabilité...

Quoi qu'il en soit, à la fin de l'entrevue je signe le P.V. Et elle m'indique que je ne suis pas en garde à vue, que je dis juste aller faire le relever d'empreintes et photo et que je peux partir ensuite, et pour finir elle me tiendra au courant par téléphone ou email de la suite des choses.

Sauf que ce matin surprise, elle m'appelle et m'accuse de ne pas avoir été présent le 7 à ma convocation, car or elle c'était normal et la suite de la procédure cette convocation et que si je prenais pas contact avec elle rapidement, elle viendrait (je cite) "me chercher par la force".

Je la rappelle donc dans la foulée, et convient d'un rdv mardi 15 janvier.

Cependant j'aimerais savoir quels sont les risques pour moi ?

J'ai l'intime conviction qu'elle voudra me placer en garde à vue.

Quelle est la valeur du premier P.V. vu que j'y suis aller sans convocation, du moins sera t'il toujours présent afin de prouver que mes dires sont les mêmes ?

Elle m'a limite menacée de me priver de mes droits parentaux.

Je suis en stress total.

Merci de vos réponses et je vous souhaite une bonne journée.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **11/01/2019** à **17:14**

Bonjour

Aïe!

Personnellement, je n'ai pas compris pour cette date du 7. Vous y êtes allé et elle vous dit que vous n'êtes pas venu ?

Pas grand chose à vous dire, Faites ce que vous mentionnez, renouvellez votre version .

Par **John97200**, le **12/01/2019** à **09:01**

En fait quand je l'ai eu au téléphone elle m'a dit que si je voulais elle avait un créneau 3 jours après (donc le 30 novembre).

Je suis donc aller à ce rendez vous en pensant que cela annulé celui de base. Surtout qu'à la fin elle me dit me tenir au courant de la suite de l'enquête.

Sauf que là elle me reproche de ne pas être venu le 7 janvier, c'est qui est le cas car l'audition du 30 novembre la remplaçait.

Par **morobar**, le **12/01/2019** à **10:09**

Bonjour,

Vous exposez deux versions différentes du report (vous) ou non (la policière) du RV pour audition.

Ce n'est pas trop grave le quiproquo éventuel n'aura pas d'incidence sur la suite de l'instruction.

vous avez été victime d'une escroquerie africaine bien connue, tellement connue que la justice estime probable la complicité de la partie escroquée mise en cause (vous).

EN effet il reste une victime dont le compte en banque a été pillé grâce à vous.